

DEPARTEMENT  
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT  
BOULOGNE SUR MER

CANTON  
OUTREAU

COMMUNE DE DANNES

Envoyé en préfecture le 29/05/2026  
Reçu en préfecture le 29/05/2026  
Publié le  
ID : 062-216202648-20260529-ARR2026\_14-AR

SLO

## ARRETE du MAIRE

N° 83/2026

Le Maire de DANNES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026, fixant à 4 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à 4 adjoints,

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> :

A compter du 24 mars 2026 Monsieur Denis BEAUMONT est délégué, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Travaux
- Personnel technique (masculin)
- Gestion des équipements communaux
- Relations avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

#### Article 2 :

Le Maire de la commune de Dannes, la Directrice Générale des services, et la Trésorière de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs (obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants).

#### Article 3 :

Copie du présent arrêté sera transmise à Madame la Sous-Préfète.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BOULOGNE SUR MER dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 45/2026

A DANNES le 29 Mai 2026

Le Maire,

K. PUDWELL



*K. Pudwell*